



Procédure pour une garde alternée.

Par **legendre**, le **10/06/2008** à **16:58**

Bonjour, je suis actuellement en séparation avec ma conjointe, elle ne veut pas de garde alternée pour mon fils qui a 3 ans et 2 mois, quelle est la démarche et quelles sont mes droits à faire valoir pour obtenir éventuellement une garde partagé? rnMerci, cordialement.

Par **JUGE**, le **11/06/2008** à **16:15**

IL VAUT MIEUX ETRE D ACCORD CAR LE JUGE DIRA QUE L ENFANT SERA TEMOIN DE TENSION ...CELA VEUT DIRE QUE CELUI QUI A LA GARDE DECIDE VRAIMENT ET A LA MAIN MISE SUR EUX.CE N EST PAS NORMAL CAR D APRES PLUSIEURS EXEMPLES ET ESSAIS ,le moins traumatisant pour les enfants c est de voir autant son père que sa mère et NON UN DES PARENTS QUI L ELEVE SEUL ET CONTRE L AUTRE.